ESTIMATES

Law Commission of Canada

2000-2001
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before 1 March.

Part III – Departmental Expenditure Plans which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before 31 March and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services, 2000

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing (PWGSC)
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: 1-800-635-7943
Internet site: http://publications.pwgsc.gc.ca

Catalogue No. BT31-2/2001-III-106

ISBN 0-660-61223-2

100-04222/

Law Commission of Canada

2000 – 2001
Estimates

Report on Plans and Priorities

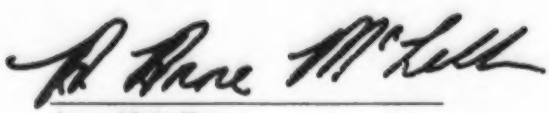

Anne McLellan
Minister of Justice

Table of Contents

Section I	**President's Message**	1
Section II	**Agency Overview**	
	A. Mandate, Roles and Responsibilities	3
	B. Programme Objective	3
	C. External Factors Influencing the Agency	5
	D. Agency Planned Spending	6
Section III	**Plans, Results and Resources**	
	A. Business Line Objective	7
	B. Business Line Description	7
	C. Key Results Commitments, Planned Results, Related Activities and Resources	7
Section IV	**Financial Information**	13
Section V	**Other Information**	15

Section I President's Message

I am pleased to present the third Report on Plans and Priorities of the Law Commission of Canada. This past year the Law Commission achieved all the institutional goals it set for itself in its Strategic Agenda submitted to the Minister of Justice in December 1997.

Both long-term and project-specific partnerships have been established with academic, research, policy, law reform and professional organisations across Canada. The Commission has co-sponsored national conferences in five provinces. It is now regularly invited to participate in public information and educational projects about law reform from coast-to-coast — school activities, community initiatives, academic conferences, professional educational programmes, and continuing judicial education seminars.

Discussion Papers have been produced or are in production in connection with each of the Commission's four research themes. Reports to Parliament on two of our key research topics will be submitted shortly. Finally, the Report on the Reference on Institutional Child Abuse was delivered to the Minister of Justice in March.

Last fall, the Law Commission underwent an external mid-term evaluation of its performance, judged against the accountability framework approved by its Advisory Council. This evaluation revealed that the Law Commission is widely acknowledged throughout Canada and in international law reform circles as a law reform agency having an innovative and far-reaching conception of the problems and potential of law.

Projects now being pursued under each research theme — a citizen agency approach to governance, new forms of adult personal relationships of dependence and interdependence, restorative and transformative justice, legal responses to economic shocks — appear to have struck a responsive chord with Canadians. The Law Commission is frequently solicited to participate in national law reform endeavours. Even more than the Reports submitted to Parliament, it is these reflections and recommendations about the form and substance of law reform that define the unique contribution of the Law Commission of Canada.

Accounting to Canadians

At the end of this third year of operation, and as the terms of the five Commissioners come to an end, the Law Commission is keen to report on what it has learned from its ongoing research and about how it can best fulfil its legislative mandate.

Studies and research to date have confirmed the approaches set out in the Strategic Agenda of December 1997. In addition, these studies point to ways in which other specific research projects can enrich the four relationship themes set out in its original five-year Research Plan. The Commission has updated this Research Plan so that it reflects the lessons learned over the past three years and continues to advance the twin goals of developing new approaches to law and elaborating new concepts of law.

This coming year, the Commission also intends to take a critical look at its own intellectual framework. Here the idea is to scrutinize how the Commission addresses the challenges of pluralism, the capacity of law to treat citizens as moral agents, and the role of law in overcoming imbalances of social power. In the end, if the Law Commission is not itself able to critique how well its research is actually furthering the understandings of law it has adopted to guide this research, it is not meeting one of its principal statutory objectives.

These activities will assist the Commission in re-iterating its commitment to engage Canadians in the renewal of their law. The aspiration is to provide the Canadian public with the information necessary to make informed choices about the kind of law that they feel is needed to achieve a responsive, relevant, accessible and just legal system.

Vindicating Law

In its first year of operation the Law Commission sought above all to stake out a position about the relationship between official law and the law that emerges in the everyday interaction of Canadians with each other. Its 1998 Annual Report — *Living Law* — was meant to signal the Commission's aim to understand the law as a reflection of social life, and its belief that official law occupied entirely too much place in Canadian society.

In its second year of operation, as work on the Ministerial Reference was fully engaged and as studies of restorative justice, urban aboriginal governance, new forms of family relationships, and changing workplace relationships were undertaken, the ambition was to emphasize how the success of law depends on its sensitivity and responsiveness to issues of justice. Its Annual Report in 1999 observed that "the struggle for a more just law is, above all, a struggle for recognition and respect."

This past year, the Commission has oriented its research and other activities to enhance the capacity of Canadians to overcome the professionalization and the instrumentalism of "official law from the centre". Freeing our understanding of interpersonal relationships from outmoded, censorial concepts, detaching identity from its recognition by the state, uncoupling governance from government, and separating self-interested "rent-seeking" from responsive economic regulation are the central themes that it believes can meet the objective of vanquishing static, unjust and outmoded law and vindicating a conception of law more attuned to contemporary needs.

This capacity to challenge accepted beliefs is, after all, the justification for establishing an independent agency as a vehicle of reflection and law reform.

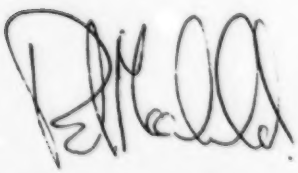

Roderick A. Macdonald
President

Section II Agency Overview

A. Mandate, Roles and Responsibilities

The mandate of the Law Commission of Canada is derived from the Law Commission of Canada Act, which came into force in April 1997. The legal mandate of the Commission is "to study and keep under systematic review, in a manner that reflects the concepts and institutions of the common law and civil law systems, the law of Canada and its effects.

Organisation Chart

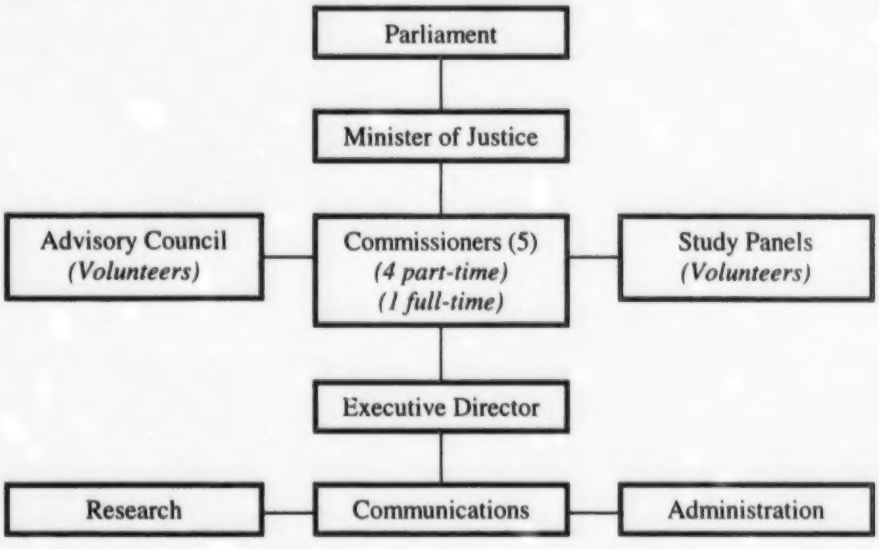

B. Programme Objective

The objective of the Commission is to provide independent advice on improving, modernizing and reforming Canadian laws, legal institutions and procedures to ensure that they are aligned with the changing needs of Canadian individuals and society.

Strategic Objectives

The Commission is directed under Section 3 of the Act to focus on the following strategic objectives:

> ***New Concepts of Law***: The Commission is to work towards the development of new concepts of law and new approaches to law.
>
> ***Efficiency and Accessibility***: The Commission is to consider measures to make the legal system more efficient, economical and accessible.
>
> ***Stimulating Critical Debate***: The Commission is charged with stimulating critical debate about law and how it operates in Canadian society. It is encouraged to forge productive networks with academic and other communities in order to ensure cooperation and coordination in law reform initiatives.
>
> ***Eliminating Obsolescence and Anomalies***: The Commission is to work toward the elimination of obsolescence and anomalies in the current law.

In support of its legal mandate outlined above, the Law Commission has articulated its mission as follows:

The mission of the Law Commission of Canada is to engage Canadians in the renewal of the law to ensure that it is relevant, responsive, effective, equally accessible to all, and just.

Organisation

The Law Commission is a departmental corporation accountable to Parliament through the Minister of Justice. The President and four part-time Commissioners are appointed by the Governor in Council on the recommendation of the Minister of Justice for terms not exceeding five years. The Commission is supported by a small Secretariat headed by an Executive Director.

In order to implement the spirit as well as the letter of the *Law Commission of Canada Act*, a voluntary Advisory Council of 21 outside individuals and experts representing Canada's socioeconomic and cultural diversity, as well as a broad range of disciplines has been appointed. The Council provides input and advice on strategic directions and the Commission's long-term research program, performance review and other relevant matters.

Study panels are appointed as needed to provide advice on specific research projects. Each panel, headed by a Commissioner, is comprised of volunteer experts from multiple disciplines and members of affected communities. The majority of the research in support of the study panels will be obtained through contracts with recognized experts in the private sector and academia.

Guiding Principles

The following principles govern the manner in which the Law Commission of Canada pursues its mission:

Inclusiveness

The policies, procedures and practices of the Commission are open and inclusive. This involves canvassing a wide range of people affected by and concerned with law and justice, and giving a voice to those not ordinarily heard. The Commission is committed to making its work responsive and accessible to Canadians.

Multidisciplinary Approach

The Commission understands the law as part of the broader social and economic environment. A multidisciplinary perspective informs its search for the underlying causes of inadequacies in the legal system. To evaluate the law in its societal context the Commission will draw on diverse sources of legal and non-legal experience and expertise.

Innovative Practices

The Commission employs innovative research and management practices, and uses new technologies, where appropriate, for information gathering, evaluation, consultation and communication. It endeavours to be efficient in all aspects of its operations.

Partnerships and Networks

The Commission builds partnerships with organisations from the public and private sectors and with governments. It works closely with academic and other communities, as well as with centres of research. To avoid duplication of effort and to benefit from existing knowledge and capacity in addressing areas of common concern, it will forge dynamic and creative networks of persons and groups interested in improving the law.

C. External Factors Influencing the Agency

Although the Law Commission is not ultimately responsible for developing policy, for passing or amending legislation or for delivering public services, it is expected to provide government and Parliament with sound and informed advice on how best to deploy the law in the service of Canadians.

As such, it must be sensitive to the concerns expressed by Canadians over the relevance and adequacy of contemporary law and legal institutions as these affect their capacity as citizens, partners, parents, workers, consumers and bystanders. The concerns relate generally to the accessibility, accountability and justice of a legal system often considered outdated in its assumptions and prescriptions.

Expectations for law reform are broad, varied and sometimes contradictory. A key challenge for the Commission is therefore to identify those areas where its contribution can be both timely and instrumental in bringing about changes in the way the law is perceived, conceived and administered.

Given its limited resources, the Commission must also be acutely aware of what others in governments, universities and the private sector are doing in terms of research and policy development with regard to issues of law and society. Besides avoiding wasteful duplication, this allows the Commission to build on the efforts of other organisations and establish productive partnerships in pursuit of its goals.

D. Agency Planned Spending

($ thousands)	Forecast Spending 1999 – 2000*	**Planned Spending 2000 – 2001**	Planned Spending 2001 – 2002	Planned Spending 2002 – 2003
Budgetary Main Estimates (gross)	3,011.0	**3,007.0**	3,007.0	3,007.0
Non-Budgetary Main Estimates (gross)	-	-	-	-
Less: Respendable revenue	-	-	-	-
Total Main Estimates	3,011.0	**3,007.0**	3,007.0	3,007.0
Adjustments**	139.5	-	-	-
Net Planned Spending	3,150.5	**3,007.0**	3,007.0	3,007.0
Less: Non-respendable Revenue	-	-	-	-
Plus: Costs of services received without charge	107.0	**107.7**	107.7	107.7
Net Cost of Program	3,257.5	**3,114.7**	3,114.7	3,114.7

Full Time Equivalents	9	**11**	11	11

* Reflects the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.

** Adjustments are to accommodate approvals obtained since the Annual Reference Level Update (ARLU) exercise and to include Budget initiatives.

Section III Plans, Results and Resources

Law Commission of Canada

A. Business Line Objective

The business line objective is the same as the program objective stated above.

B. Business Line Description

The Law Commission of Canada fulfils this mandate through the promotion of research that directly engages Canadians in the renewal of the law. The Commission develops and conducts research programs to further the understanding of the role law can and should play in Canadian society.

The Commission uses a variety of formats to consult within the legal community and with Canadians at large. Aside from the publication and distribution of reports, the Commission takes advantage of other media and fora, including electronic dissemination of studies, the sponsorship of conferences and seminars, press conferences, and town hall meetings.

The results of the Commission's research and consultations are summarized in public papers announcing its findings and proposals. On occasion, these may be formulated into recommendations to Parliament.

C. Key Results Commitments, Planned Results, Related Activities and Resources

Chart of Key Results

To provide Canadians with:	As demonstrated by:
Advice to improve the justice of the law	• Relevant and timely **research** on issues of law and justice. • Open **forum** about law and how it operates in Canadian society. • Quality **recommendations** on improvement, modernisation and reform of the law.

Planned Results and Activities

The Commission adopted a Strategic Agenda for its research programme over its first 3-5 years. The framework for the Commission's research over the planning period comprises four broad themes: personal relationships, governance relationships, economic relationships, and social relationships.

This thematic orientation around various types of relationships highlights the Commission's commitment to seeking new concepts of law and new approaches to law reform. It immediately suggests multidisciplinarity since relationships are not a traditional legal category. It also intimates the importance that the Commission attaches to designing and pursuing its research in a manner that is understandable and accessible to Canadians.

In addition, framing its agenda in this way underscores the primacy of relationships and the role of law in structuring and shaping human interaction in modern society. The relationships themselves, and not specific rules of law, are the point of departure for the inquiry. The chosen relationships will be examined not as passive reflections of legal concepts, but as dynamic social institutions.

Within each of these four themes the Commission has generated framework documents reflecting the key ideas and programmes of research it wishes to pursue. A number of specific research projects have been launched under each theme. Later the Commission will studies will later be commissioned to synthesize the lessons learned from specific projects, to show how these projects connect with each other, and to illustrate how they inform the more general research themes that the Commission has selected.

The Commission will continue to produce a wide variety of research documents. These include, for example, Background Papers tracing out the nature and scope of an issue, Discussion Documents presenting the Commission's findings and tentative options for consultation and comment, and Reports setting out the Commission's views on the topic under consideration.

Personal Relationships

Canadian law now rests on assumptions about how people organize their private lives, and how they relate to their partners, parents, children and others with whom they share a close relationship. These assumptions are frequently out of touch with the facts. As a result, some legal policies derived from them are obsolete and counter-productive.

The Commission has launched a number of studies that look closely at different relationships of dependence and interdependence. The objective is to understand how the law imagines and constructs these relationships and how it may, in consequence, palliate or exacerbate power imbalances that can lead to abuse and exploitation.

In 2000-2001, the Commission plans to publish two sets of background studies and to issue two Reports to Parliament on this theme. The first Report, to appear in the fall of 2000, will present the views of the Commission on how the law should recognize, nurture and sustain adult personal relationships of dependence and interdependence. Commission research suggests that Parliament has not devoted sufficient attention to defining its role in relation to the psychological, emotional, physical and economic well-being of adults in such relationships. Not only has it failed to recognize the wide diversity of relationships, it has continued to rely on outmoded legal concepts as a way of identifying how best to promote its substantive policy goals. The Law Commission hopes to recast the current debate about the true meaning of marriage and the central form of the family into an inquiry concerning which policies should be adopted so as to best respond to the needs of all Canadian adults who are now living in a relationship of dependence and interdependence.

The second Report, to be published in the spring of 2001, is meant to describe the inadequacy of the law relating to mediated personal relationships involving older adults. The Commission will present research about the conditions under which abuse and exploitation occurs and make recommendations about how the autonomy of older adults may be increased as well as how institutional and personal caregivers can be supported in providing them with appropriate care and assistance.

To complement its studies of personal relationships where law and social practice together define the character of the relationship, the Commission will also initiate studies of personal relationships where the status of those involved is almost exclusively defined by law. A first such project will be to examine the relationship between immigrants and their sponsors.

Finally, personal relationships has been selected as the theme of the year 2000 "Legal Dimensions" initiative, co-sponsored by the Commission, the Canadian Association of Law Teachers, the Canadian Association of Law and Society and the Canadian Council of Law Deans. This initiative will result in the production and publication of six scholarly papers on new and emerging forms of personal relationships in the fall of 2000.

Social Relationships

The boundaries that define group identity are shifting as individuals seek to re-fashion existing social relationships or develop new social relationships with one another. There is a growing perception that group identity has become more heterogeneous, diffuse and complex over the past two decades. Increasingly, Canadians are identifying themselves as members of multiple, overlapping and sometimes contradictory groups. This reflects the shifting social, political and cultural boundaries that we used to determine group membership.

During 2000 the Law Commission will launch a major research program to explore the linkage between group identity and the law. Issues to be considered include the role that law plays in creating and sustaining vibrant communities; how computer-mediated communication is re-defining our notion of communities; how group identity and community formation are shaped by economic, technological and social processes associated with globalisation; and, how the law is responding to new ways of organising public space such as gated communities.

The Commission will continue to explore the concept of restorative or transformative justice. The goal is to discern the root ideas associated with the concept, and to compare these ideas with traditional notions of retributive, corrective, restitutionary and distributive justice. In May 2000, studies will be launched, under the second SSHRC-Law Commission "Relationships in Transition" competition to consider how restorative justice might apply not only in the criminal justice sphere, but also in fields such as the family, consumer bankruptcies, corporate governance, labour relations, and anti-discrimination law, where maintaining just multi-party and inter-group relationships is an important value.

Additional contracts will be awarded during the year and a major conference, to discuss and synthesise the results of the research will be held early in 2001. A Report will be published that Spring.

Economic Relationships

Many of today's most important relationships can be cast as economic relationships, involving the recognition, allocation and distribution of resources. The general intent of the Commission is to explore how best to structure law to enhance economic strength while protecting fundamental social values.

Various changes in patterns of trade, consumption, education and work pose policy challenges because of the dislocation of employment, families and communities that they cause. The Commission believes that understanding market activities as relational will help establish how law should best respond to the human and social disruptions caused by economic transitions.

In the Spring of 2000, the Commission will publish a Study Paper examining justifications for, and types of governmental response to, one kind of economic transition — a transition that can be characterized as an economic shock. The five research papers contracted under the 1999-2000 SSHRC- Law Commission "Relationships in Transition" competition will be presented at a national conference to be held in November 2000. From that conference the Commission will develop a Report setting out the policy options for governmental responses to economic transitions in the Spring of 2001.

The Commission also plans to produce a Report in August 2000 on options for rationalizing the law relating to federal security interests. This project, undertaken in partnership with the Uniform Law Conference of Canada, is meant to explore different models of legal harmonisation that might be appropriate both within Canada and in the transnational economic sphere.

Governance Relationships

The aim of the Governance Relationships theme is to examine ways to enhance the capacity of citizens to participate meaningfully in the processes of public institutions. Canadians are disengaging from these institutions and are more sceptical about their responsiveness. The focal inquiry is to ask what kinds and forms of law best meet the notion of citizenship and citizen capacity that underlies a liberal-democratic state.

In the first quarter of 2000-2001, the Commission will publish two sets of essays on governance: one on the concept of citizen agency; and the other on the theory of legislation. In the early summer it will circulate a Discussion Paper on the opportunity and implications of adopting the concept of citizen agency as the root principle of modern governance. In this Discussion Paper the objective will be to test how thinking of governance from the perspective of the citizen can improve the way regulatory programs are designed, the forms and substance of legislation and delegated legislation, and the manner in which policy instruments such as subsidy, contract and taxation are deployed.

In the early fall the Commission will publish a Study Paper on Legislation and will follow that with a Discussion Paper at the beginning of 2001. This Discussion Paper will offer a model of how legislation should be framed and drafted to meet the needs of a bilingual, bisystemic and culturally diverse Canadian state in a manner that is responsive to both instrumental and semiotic-symbolic concerns.

The Commission will also publish two Study Papers that look at different sites and modes of governance. One relates to the governance of medical research involving human subjects and the other relates to strategies for managing linguistic diversity in national non-governmental organisations. Near the end of the year, the Commission hopes to consolidate the result of its investigation of modes and sites of governance into a Report highlighting principles and best practices for the governance of public institutions in a diverse society.

Other Activities

Notwithstanding its modest means, the Commission will continue to affirm its presence in the overall field of public policy by providing a unique perspective and encouraging innovative thinking on issues under debate.

The Commission will continue its four-year research partnership with the SSHRC. The theme for 2000 is "Social Relationships in Transition". The Legal Dimensions partnership with CALT, CLSA and CCLD will also continue with the theme for 2000 being new forms of "Personal Relationships".

Other project partnerships — with government policy shops, NGOs, universities and professional bodies — will be entered into as opportunities arise and where resources permit.

In 2000-2001, the Law Commission will also publish two other volumes. One of these will be a compendium of the feature stories on Law and Life that have appeared monthly on the web-site of the Law Commission. Eighteen of these stories will be assembled and co-published with a University Press in paperback format. They will also be made available on compact disc. The objective is to disseminate these broadly to educational institutions and non-governmental organisations with a view to encouraging public reflection about the possibilities for law in Canada today.

The other volume will comprise a series of essays about the challenges of modern law that sets out the lessons about law and its renewal that it has learned from its first three years of operation. This will constitute an attempt to state the underlying themes and approaches that have animated and have been reflected in the Commission's work. Here the aim is to show how the Commission has sought to avoid simply reinforcing outmoded assumptions and replicating the inappropriate legal institutions it was meant to challenge.

Section IV Financial Information

Table 4.1: Net Cost of Program for 2000 – 2001

($ thousands)	Total
Net Planned Spending	3,007.0
Plus: Costs of services received without charges:	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	65.6
Contributions covering employees' share of employees' insurance premium and expenditures paid by TBS	42.1
	107.7
2000 – 2001 Net Cost of Program	3,114.7

Section V Other Information

Statutes Administered by the Law Commission of Canada

Law Commission of Canada Act (S.C., 1996, c.9)

Contacts

Law Commission of Canada
11 th Floor, Trebla Building
473 Albert Street
Ottawa, ON
K1A 0H8

Telephone: (613) 946-8980
Fax: (613) 946-8988
e-mail: info@lcc.gc.ca
Web page: **www.lcc.gc.ca**

BUDGET DES DÉPENSES

Commission du droit du Canada

Budget des dépenses 2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2001-III-106

ISBN 0-660-61223-2

Commission du droit du Canada

Budget des dépenses
2000–2001

Rapport sur les plans et les priorités

Anne McLellan
Ministre de la Justice

Table des matières

Section I	**Message du président**	1
Section II	**Vue d'ensemble de la Commission**	
	A. Mandat, rôles et responsabilités	5
	B. Objectif de la Commission	5
	C. Facteurs externes influant sur la Commission	7
	D. Dépenses prévues	8
Section III	**Plans, résultats et ressources**	
	A. Objectif du secteur d'activité	9
	B. Description du secteur d'activité	9
	C. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes	9
Section IV	**Renseignements financiers**	15
Section V	**Autres renseignements**	17

Section I Message du président

J'ai le plaisir de présenter le troisième Rapport sur les plans et les priorités de la Commission du droit du Canada. Au cours de la dernière année, la Commission a atteint tous les objectifs institutionnels qu'elle s'était fixés dans le Plan stratégique qu'elle a soumis à la ministre de la Justice en décembre 1997.

Des partenariats ont été établis à long terme et relativement à des projets particuliers avec des organisations professionnelles et universitaires et avec des organisations actives dans les domaines de la recherche, de la politique et de la réforme du droit partout au Canada. La Commission a co-parrainé des conférences nationales qui ont eu lieu dans cinq provinces. Elle reçoit désormais régulièrement des invitations à participer à des projets d'information et d'éducation du public en matière de réforme du droit d'un océan à l'autre : activités scolaires, initiatives communautaires, conférences universitaires, programmes éducatifs professionnels et séminaires de formation juridique permanente.

La Commission a produit ou est en voie de produire des documents de discussion reliés à chacun de ses quatre thèmes de recherche. Prochainement, elle déposera au Parlement des rapports portant sur deux de ses principaux sujets de recherche. Enfin, le rapport sur le renvoi ministériel sur les sévices commis contre les enfants placés en établissements a été remis à la ministre de la Justice en mars.

L'automne dernier, la Commission du droit s'est astreinte à une évaluation de son rendement à mi-mandat, exécutée en externe en fonction du cadre de responsabilité approuvé par son Conseil consultatif. Cette évaluation a révélé que la Commission du droit est largement reconnue au Canada et dans les cercles internationaux de la réforme du droit comme étant un organisme de réforme du droit qui présente une conception innovatrice et profonde des problèmes et des possibilités du droit.

Les projets actuellement en cours relativement à chaque thème de recherche—une démarche d'agence de citoyens relativement à la gouvernance, de nouvelles formes de rapports personnels de dépendance et d'interdépendance entre adultes, la justice réparatrice et « transformative » ainsi que les réponses du droit en matière de bouleversements économiques—semblent avoir touché une corde sensible des Canadiens et des Canadiennes. La Commission du droit reçoit fréquemment des demandes de participation à des initiatives nationales de réforme du droit. Plus encore que les rapports déposés devant le Parlement, ce sont ces réflexions et ces recommandations au sujet de la forme et du contenu du droit qui traduisent la contribution unique de la Commission du droit du Canada.

Responsabilité à l'égard des Canadiens et des Canadiennes

À la fin de cette troisième année d'activité, et au moment où les mandats des cinq commissaires arrivent à terme, la Commission du droit tient à indiquer ce qu'elle a appris de ses recherches permanentes et sur la façon dont elle peut le mieux accomplir le mandat qui lui est confié par la loi.

À ce jour, les études et les recherches confirment les démarches définies dans le Plan stratégique de décembre 1997. De plus, ces études indiquent les voies où d'autres projets de recherche spécifiques pourraient enrichir les quatre rapports qui constituent les thèmes définis dans le plan de recherche quinquennal établi à l'origine. La Commission a mis à jour ce plan de recherche afin qu'il reflète les leçons tirées au cours des trois dernières années et qu'il continue de favoriser les progrès relativement aux deux objectifs que sont l'élaboration de nouvelles perspectives juridiques, d'une part, et de nouveaux concepts juridiques, d'autre part.

Au cours de la prochaine année, la Commission entend également faire un examen critique de son propre cadre intellectuel. Il s'agit de scruter comment elle aborde les enjeux du pluralisme, de la capacité du droit de traiter les citoyens et les citoyennes comme des agents moraux et du rôle du droit en ce qui concerne le fait de surmonter les déséquilibres du pouvoir social. En définitive, si la Commission du droit n'est pas capable de critiquer elle-même la capacité de ses recherches à améliorer les compréhensions du droit qu'elle a adoptées pour orienter sa recherche, elle ne réalise pas l'un des principaux objectifs que lui assigne la loi.

Ces activités aideront la Commission à réitérer son engagement de faire participer les Canadiens et les Canadiennes au renouvellement de leur droit. La Commission aspire à offrir au public canadien les renseignements nécessaires pour faire des choix éclairés au sujet du type de droit auquel il s'attend pour se donner un ordre juridique adapté, pertinent, accessible et juste.

Faire triompher le droit

Au cours de sa première année d'activité, la Commission du droit a cherché avant tout à jalonner une position au sujet du rapport qui existe entre le droit officiel et le droit qui se fait dans l'interaction quotidienne des Canadiens entre eux. Son rapport annuel de 1998—*Le droit vivant*—visait à signaler le but de la Commission, qui consiste à comprendre le droit comme un reflet de la vie sociale, et sa conviction que le droit officiel occupe une trop grande place dans la société canadienne.

À sa deuxième année d'activité, alors que le travail relatif au renvoi ministériel était résolument en cours et que les études sur la justice réparatrice, sur la gouvernance autochtone en milieu urbain, sur les nouvelles formes de rapports familiaux et sur les rapports en évolution au sein du milieu de travail étaient entreprises, la Commission visait à mettre l'accent sur la façon dont la réussite du droit dépend de sa sensibilité et de sa capacité de porter attention aux enjeux relatifs à la justice. En 1999, son rapport annuel observait ceci : « La poursuite du droit plus juste se définit avant tout comme un combat pour la reconnaissance et le respect. »

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, la Commission a orienté sa recherche et ses autres activités vers l'amélioration de la capacité des Canadiens de résoudre le problème de la professionnalisation et du caractère instrumental du « droit officiel émanant du centre ». Libérer notre compréhension des rapports interpersonnels des concepts désuets et relevant de la censure, détacher l'identité de sa reconnaissance par l'État, dissocier la gouvernance du gouvernement et séparer la recherche d'un loyer intéressée de la régulation économique attentive sont les thèmes centraux qui, selon la Commission, peuvent permettre d'atteindre les objectifs de renverser le droit statique, injuste et désuet et de faire triompher une conception du droit qui correspond plus aux besoins contemporains.

Cette capacité de mettre à l'épreuve les idées consacrées est, après tout, le motif de l'établissement d'un organisme indépendant de réflexion et de réforme du droit.

Roderick A. Macdonald
Président

Section II Vue d'ensemble de la Commission

A. Mandat, rôles et responsabilités

Le mandat de la Commission du droit du Canada est tiré de la Loi sur la Commission du droit du Canada qui est entrée en vigueur en avril 1997. Le mandat établi par la loi de la Commission est : « d'étudier et revoir le droit du Canada et ses effets, d'une façon systématique qui reflète les concepts et les institutions des deux systèmes juridiques du Canada—le droit civil et la common law. »

Organigramme

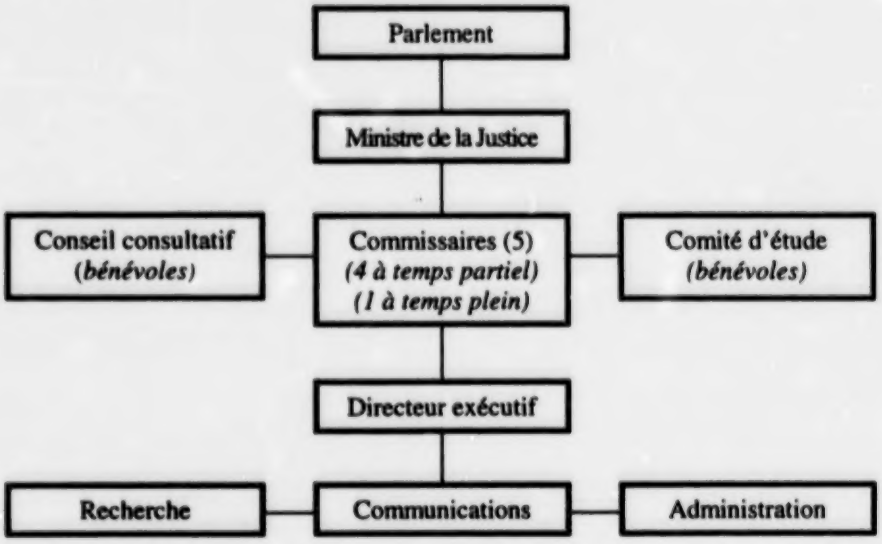

B. Objectif de la Commission

L'objectif de la Commission est de fournir des conseils indépendants sur les mesures d'amélioration, de modernisation et de réforme du droit, de ses institutions et de ses procédures afin de répondre à l'évolution des besoins de la société canadienne et des individus qui la composent.

Objectifs stratégiques

Aux termes de l'article 3 de sa loi constituante, la Commission doit articuler ses recherches autour des objectifs suivants :

> ***Nouveaux concepts juridiques*** : la Commission doit travailler à l'élaboration de nouvelles perspectives et de nouveaux concepts juridiques;
>
> ***Efficacité et accessibilité*** : la Commission doit instituer des mesures qui rendent le système juridique plus efficace, plus économique et plus accessible;
>
> ***Stimulation d'un débat critique*** : la Commission doit encourager la participation à un débat critique au sujet du droit et de l'application de ce dernier dans la société canadienne. Elle est encouragée à établir des réseaux avec les milieux universitaires et les autres collectivités, de façon à assurer leur coopération et leur coordination relativement aux initiatives de réforme du droit;
>
> ***Éliminer les règles désuètes et les anomalies du droit*** : la Commission est chargée de travailler à la suppression des règles de droit tombées en désuétude et des anomalies du droit.

À l'appui de son mandat établi par la loi et énoncé dans les parties précédentes, la Commission du droit a formulé sa mission comme suit :

La Commission du droit du Canada a pour mission d'engager les Canadiens et Canadiennes dans la réforme du droit afin de s'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes.

Organisation

La Commission du droit est une agence ministérielle indépendante, responsable devant le Parlement par l'intermédiaire de la ministre de la Justice. Le président et quatre commissaires à temps partiel sont nommés par le gouverneur en conseil sur la recommandation de la ministre de la Justice, pour des mandats d'au plus cinq ans. La Commission est aidée dans ses fonctions par un petit secrétariat dirigé par un directeur exécutif.

Afin de mettre en œuvre à la fois l'esprit et la lettre de la loi qui constitue la Commission, on a mis sur pied un conseil consultatif bénévole composé de 21 particuliers et spécialistes de l'extérieur représentant la diversité socio-économique et culturelle du Canada ainsi qu'une vaste gamme de disciplines. Le conseil fournira des conseils quant aux orientations stratégiques et au programme de recherche à long terme de la Commission, à l'examen du rendement et à d'autres questions pertinentes.

Des comités d'étude sont formés, au besoin, pour fournir des conseils sur des projets de recherche particuliers. Chaque comité, dirigé par un commissaire, est composé de spécialistes bénévoles de diverses disciplines et de membres des collectivités touchées. La majeure

partie de la recherche effectuée à l'appui des comités d'étude sera confiée à des spécialistes reconnus du secteur privé et du milieu universitaire dont les services sont retenus par contrat.

Principes directeurs

Dans l'exécution de sa mission, la Commission du droit du Canada s'appuie sur les principes suivants :

Ouverture

Les politiques et procédures de la Commission sont ouvertes et accueillantes. Cela signifie qu'elles tiennent compte de tout l'éventail des personnes qui sont visées par le droit et la justice et qui s'en préoccupent, et qu'elles permettent à des personnes qui ne se font pas entendre habituellement de s'exprimer publiquement. La Commission s'engage à ce que ses travaux soient adaptés et accessibles à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes.

Approche multidisciplinaire

La Commission perçoit le droit comme un élément du contexte socio-économique dans son ensemble. Elle tentera, en adoptant une perspective multidisciplinaire, de cerner les facteurs qui sous-tendent les lacunes du système juridique. Pour évaluer le droit dans son contexte social, la Commission s'appuie sur différentes sources d'expérience juridique et non juridique, et effectue des recherches empiriques.

Pratiques novatrices

La Commission utilise des techniques de recherche et de gestion novatrices, et elle se sert de la nouvelle technologie, le cas échéant, pour la collecte d'information, l'évaluation, la consultation et la communication. Elle entend être efficace dans tous les aspects de son fonctionnement.

Collaboration

La Commission établit des partenariats avec des organismes des secteurs public et privé et avec les gouvernements. Elle collabore étroitement avec les universités, ainsi qu'avec les centres de recherche. Pour éviter les doubles emplois et bénéficier des connaissances actuelles et de la capacité des autres à aborder des questions d'intérêt commun, elle établira des réseaux dynamiques et créatifs de personnes et de groupes soucieux d'améliorer le droit.

C. Facteurs externes influant sur la Commission

Bien que la Commission ne soit pas responsable de l'élaboration finale des politiques, de l'adoption ou de l'amendement des lois, ni des services offerts au public, on s'attend à ce qu'elle fournisse au gouvernement et au Parlement des conseils judicieux et éclairés sur la meilleure façon de mettre le droit au service des Canadiens et des Canadiennes.

C'est pourquoi elle doit prêter une attention particulière aux inquiétudes exprimées par les Canadiens et les Canadiennes sur la pertinence et la valeur du droit contemporain et de ses institutions, puisque ceux-ci ont une influence sur leur vie de citoyens, de partenaires, de parents, de travailleurs, de consommateurs et de tiers. Ces inquiétudes sont généralement reliées à l'accessibilité, à la responsabilité et à la justice d'un système juridique dont les postulats et les prescriptions sont souvent considérés comme étant désuets.

En matière de réforme du droit, les attentes sont vastes, variées et parfois contradictoires. Un des principaux défis que doit donc relever la Commission est de reconnaître les domaines où sa contribution peut être à la fois opportune et utile pour apporter des changements dans la perception, la conception et l'administration du droit.

Compte tenu des ressources limitées dont dispose la Commission, celle-ci doit être très attentive aux travaux des autres personnes au sein des gouvernements, des universités et des entreprises privées en matière de recherche et d'élaboration de politiques reliées au droit et à la société. En plus d'éviter des dédoublement coûteux, cette approche permet à la Commission de mettre à profit les travaux d'autres organismes et d'établir des partenariats efficaces pour l'atteinte de ses objectifs.

D. Dépenses prévues

(En milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 1999 – 2000*	**Dépenses prévues 2000 – 2001**	Dépenses prévues 2001 – 2002	Dépenses prévues 2002 – 2003
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	3 011,0	**3 007,0**	3 007,0	3 007,0
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	-	-	-	-
Moins : Recettes disponibles	-	-	-	-
Total du Budget principal des dépenses	3 011,0	**3 007,0**	3 007,0	3 007,0
Rajustements**	139,5	-	-	-
Dépenses prévues nettes	3 150,5	**3 007,0**	3 007,0	3 007,0
Moins: Recettes non disponibles	-	-	-	-
Plus : Coût des services reçus sans frais	107,0	**107,7**	107,7	107,7
Coût net du programme	3 257,5	**3 114,7**	3 114,7	3 114,7

Équivalents temps plein	9	**11**	11	11

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues nettes à la fin de l'exercice courant.

** Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis la mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR) et des initiatives du budget.

Section III Plans, résultats et ressources

Commission du droit du Canada

A. Objectif du secteur d'activité

L'objectif du secteur d'activité est le même que l'objectif du programme énoncé ci-dessus.

B. Description du secteur d'activité

La Commission du droit du Canada remplit ce mandat en faisant la promotion de la recherche qui permet aux Canadiens et aux Canadiennes de participer directement au renouvellement du droit. La Commission élabore et exécute des programmes de recherche qui visent à mieux comprendre le rôle que le droit peut et devrait jouer au sein de la société canadienne.

La Commission consulte la profession juridique et l'ensemble des Canadiens et Canadiennes de différentes façons. En plus de la publication et de la distribution de rapports, elle recourt à d'autres médias et tribunes, y compris la diffusion d'études par voie électronique, le parrainage de conférences et de séminaires, les conférences de presse et les assemblées publiques.

La Commission résume les résultats de ses recherches et de ses consultations dans des documents publics qui font connaître ses conclusions et ses propositions. À l'occasion, elle peut formuler ces conclusions et ces propositions sous forme de recommandations destinées au Parlement.

C. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes

Tableau des principaux résultats

Offrir aux Canadiens et Canadiennes :	Comme le démontrent :
Des avis sur l'amélioration de la justice du droit.	• Des **recherches** pertinentes et opportunes sur des questions de droit et de justice. • Une **tribune** publique au sujet du droit et de la façon dont il fonctionne au sein de la société canadienne. • Des **recommandations** réfléchies relativement à l'amélioration, à la modernisation et à la réforme du droit.

Résultats escomptés et activités

La Commission a adopté un Plan stratégique relativement à son programme de recherche qui s'étend sur les trois à cinq premières années. Le cadre directeur de ce programme de recherche pour la période de planification comprend quatre thèmes généraux : les rapports personnels, les rapports de gouvernance, les rapports économiques et les rapports sociaux.

Cette articulation thématique de la recherche autour de différents rapports reflète l'engagement de la Commission de rechercher de nouveaux concepts juridiques et de nouvelles perspectives en matière de réforme du droit. Une démarche multidisciplinaire est donc nécessaire, car ces rapports ne font pas partie des catégories juridiques traditionnelles. Elle témoigne aussi de l'importance que la Commission porte à la conception et à la tenue de recherches qui soient compréhensibles et accessibles aux Canadiens et aux Canadiennes.

En outre, un tel cadre directeur permet de souligner la suprématie des rapports et le rôle du droit dans la structure et la forme des relations entre les personnes dans une société moderne. Ce sont ces rapports mêmes, et non les règles de droit spécifiques, qui constituent le point de départ de la recherche. Les études porteront sur les rapports choisis non pas comme étant des reflets passifs des concepts juridiques, mais plutôt comme étant des institutions sociales dynamiques.

Dans chacun de ces grands thèmes, la Commission a produit des documents d'encadrement qui reflètent les idées principales et les programmes de recherche qu'elle souhaite mener à bien. Un certain nombre de projets de recherche ont été lancés pour chacun des thèmes. La Commission commandera ensuite des études pour faire la synthèse des connaissances acquises grâce à chacun des thèmes, pour montrer les liens qui unissent ces projets entre eux, et pour illustrer comment ces projets fournissent des renseignements pour les thèmes de recherche plus généraux choisis par la Commission.

La Commission continuera de produire une grande variété de documents de recherche. Par exemple, mentionnons des documents d'information générale sur la nature et sur la portée d'un sujet donné, des documents de discussion qui présentent les constatations auxquelles en arrive la Commission et les choix qui s'offrent à elle en matière de consultation et de réactions, et des rapports qui expriment les opinions de la Commission sur un sujet étudié.

Rapports personnels

Le droit canadien repose actuellement sur des idées préconçues concernant la façon dont les gens organisent leur vie privée et sur leurs relations avec leurs partenaires, leurs parents, leurs enfants ainsi qu'avec d'autres personnes avec lesquelles ils entretiennent des liens étroits. Par conséquent, certaines politiques juridiques qui en découlent sont désuètes et contre-productives.

La Commission a lancé un certain nombre d'études qui examinent de près certains rapports de dépendance et d'interdépendance. Elle vise ainsi à comprendre comment le droit perçoit et conçoit ces rapports et, par conséquent, comment il peut pallier ou exacerber les déséquilibres de pouvoir pouvant mener aux abus et à l'exploitation.

En 2000–2001, la Commission prévoit publier deux ensembles d'études générales et à soumettre deux rapports au Parlement qui porteront sur ce thème. Le premier rapport paraîtra à l'automne 2000. Il présentera les points de vue de la Commission sur la façon dont le droit devrait reconnaître, enrichir et soutenir les rapports de dépendance et d'interdépendance entre adultes. Les études de la Commission laissent entendre que le Parlement n'a pas accordé une attention suffisante à la définition de son rôle relativement au bien-être psychologique, émotionnel, physique et économique des adultes dans de tels rapports. Non seulement le Parlement n'a pas su reconnaître la grande diversité des rapports, mais il a continué de s'appuyer sur des concepts juridiques désuets pour définir comment promouvoir au mieux les objectifs de sa politique fondamentale. La Commission du droit espère recentrer le débat actuel au sujet de la véritable signification du mariage et de la forme centrale de la famille, et ce, dans le cadre d'une enquête pour déterminer les politiques à adopter pour répondre le mieux possible aux besoins de tous les adultes canadiens qui vivent actuellement un rapport de dépendance et d'interdépendance.

La publication du deuxième rapport aura lieu au printemps 2001. Ce rapport vise à expliquer comment le droit n'est pas adapté aux rapports personnels dans lesquels d'autres adultes servent d'intermédiaires. La Commission présentera une recherche qui porte sur les conditions dans lesquelles les abus et l'exploitation surviennent et qui émet des recommandations sur la façon dont l'autonomie des aîné-e-s peut être accrue ainsi que sur la façon de soutenir les pourvoyeurs institutionnels et personnels dans la prestation de soins et d'assistance adaptés aux besoins de ces aîné-e-s.

Pour compléter ses études sur les rapports personnels là où la pratique sociale et du droit définit le caractère de ces rapports, la Commission entreprendra également des études des rapports personnels dans les cas où la situation des personnes concernées est presque exclusivement définie par le droit. Le premier projet en cette matière consistera à examiner le rapport qui existe entre les immigrants et leurs parrains.

Enfin, les rapports personnels ont été choisis comme étant le thème de l'initiative « Perspectives juridiques » pour l'an 2000. Cette initiative est parrainée par la Commission, l'Association canadienne des professeurs de droit, l'Association canadienne « droit et société » et le Conseil des doyens et doyennes des facultés de droit. Elle entraînera la production et la publication, à l'automne 2000, de six articles savants qui porteront sur les formes nouvelles et naissantes de rapports personnels.

Rapports sociaux

Les balises qui permettent de définir l'identité des groupes changent du fait que les personnes cherchent à modifier les rapports sociaux existants ou à développer de nouveaux rapports sociaux les uns avec les autres. Une perception se répand, celle voulant que l'identité des groupes est devenue plus hétérogène, diffuse et complexe au cours des deux dernières décennies. De plus en plus, les Canadiennes et les Canadiens se définissent comme des membres de groupes multiples, qui se chevauchent et qui sont souvent contradictoires. Ce phénomène reflète que les balises sociales, politiques et culturelles que nous utilisions pour définir l'adhésion aux groupes sont en transformation.

En 2000, la Commission du droit entreprendra un important programme de recherche pour examiner la question du lien entre l'identité des groupes et le droit. Parmi les questions à étudier, il y aura le rôle du droit dans le développement et le maintien de collectivités vigoureuses; comment la communication assistée par ordinateur redéfinit notre façon de penser les collectivités; comment les processus économiques, technologiques et sociaux associés à la mondialisation façonnent l'identité des groupes et la formation des collectivités; et comment le droit réagit aux nouvelles façons d'organiser l'espace public.

La Commission continuera d'étudier le concept de la justice réparatrice ou « transformative ». L'objectif consiste à discerner les idées de base associées au concept et de comparer ces idées avec les notions traditionnelles de la justice corrective, distributive, de restitution et de rétribution. C'est en mai 2000 que le lancement de ces études aura lieu dans le cadre du deuxième appel de propositions relatif au Programme sur les rapports en évolution parrainé par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et la Commission du droit. Il s'agit cette fois d'étudier comment la justice réparatrice peut s'appliquer non seulement au domaine de la justice pénale, mais aussi à des champs tels que la famille, les faillites de consommateur, la gouvernance des sociétés privées, les relations de travail et le droit anti-discrimination, où le seul maintien de rapports multipartites et entre les groupes est une valeur importante.

Durant l'année, d'autres contrats seront octroyés à cette fin. De plus, au début de 2001, une importante conférence aura lieu pour discuter et résumer les résultats de la recherche. Il y aura publication d'un rapport au printemps de cette année-là.

Rapport économiques

De nos jours, nombre des plus importants rapports sont ceux de nature économique, qui comportent la reconnaissance, l'attribution et la distribution de ressources. De manière générale, l'intention de la Commission est d'étudier la meilleure façon de structurer le droit pour favoriser la vigueur économique tout en protégeant les valeurs sociales fondamentales.

Différents changements dans les modèles de commerce, de consommation, d'éducation et de travail soulèvent des enjeux politiques en raison de la dislocation de l'emploi, des familles et des collectivités dont ils sont la cause. La Commission croit que la compréhension des activités des marchés comme constituant des rapports aidera à établir comment le droit devrait réagir de la meilleure manière aux dérèglements humains et sociaux causés par les transformations économiques.

Au printemps 2000, la Commission publiera un document de réflexion qui examinera les justifications d'une sorte de transition économique—que nous pouvons caractériser comme un choc économique—et les types de réactions gouvernementales à ce type de transition. Les cinq mémoires de recherche commandés par contrat dans le cadre de l'appel de propositions relatif au Programme sur les rapports en évolution parrainé par le CRSH et la Commission du droit pour l'année 1999–2000 seront présentés à une conférence nationale qui aura lieu en novembre 2000. À partir des délibérations de cette conférence, la Commission, au printemps 2001, élaborera un rapport qui définira les options politiques en matière de réponses gouvernementales dans le domaine des transitions économiques.

La Commission planifie aussi de produire un rapport au mois d'août 2000 au sujet des options pour la rationalisation du droit dans le domaine des intérêts fédéraux en matière de sécurité. Ce projet, entrepris dans le cadre d'un partenariat avec la Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada, vise à explorer différents modèles d'harmonisation des lois qui pourraient convenir tant à l'intérieur du Canada que sur la scène économique transnationale.

Rapports de gouvernance

L'objectif sous-jacent au thème de recherche que sont les rapports de gouvernance est d'étudier des façons d'amener les citoyens à participer de façon significative aux processus démocratiques des institutions publiques. Les Canadiens et les Canadiennes se désengagent de ces institutions et sont plus sceptiques quant à leurs facultés d'adaptation. L'idée maîtresse du thème est de connaître quelles sortes et quelles formes de droit correspondent le mieux aux notions de citoyenneté et des attributs du citoyen inhérentes à un État libéral et démocratique.

Au premier trimestre de l'exercice 2000–2001, la Commission publiera deux ensemble de comptes rendus sur la gouvernance : l'un sur le concept de l'agence de citoyens; l'autre sur la théorie de la législation. Au début de l'été, elle distribuera un document de discussion relativement à l'à-propos et aux répercussions de l'adoption du concept d'agence de citoyens comme étant le principe central de la gouvernance moderne. L'objectif de ce document de discussion sera de tester si l'idée d'une gouvernance qui s'effectue à partir de la perspective du citoyen peut améliorer la façon de concevoir les programmes de réglementation, les formes et le fond de la législation et de la législation par délégation; également, de tester la manière dont les instruments politiques tels que les subventions, les contrats et la fiscalité sont utilisés.

Au début de l'automne, la Commission publiera un document de réflexion sur la législation et, au commencement de 2001, un document de discussion. Ce document de discussion présentera un modèle de structure et de rédaction de la législation qui visera à répondre aux besoins d'un État canadien bilingue, fondé sur deux systèmes juridiques et présentant une grande diversité culturelle, et ce, de façon qui tienne compte des préoccupations sémiotiques, symboliques et instrumentales.

La Commission publiera aussi deux documents de réflexion qui porteront sur des sites et des modes différents de gouvernance. L'un traite de la gouvernance de la recherche médicale comportant des sujets humains et l'autre, des stratégies de gestion de la diversité linguistique dans des organisations nationales non gouvernementales. La Commission espère que, vers la fin de l'année, elle pourra regrouper les résultats de ses recherches sur les moyens et les sites de la gouvernance dans un rapport qui soulignera les principes et les pratiques exemplaires pour la gouvernance des institutions publiques dans une société diversifiée.

Autres activités

Nonobstant ses modestes ressources, la Commission continuera de faire sentir sa présence dans le domaine général des politiques gouvernementales, en apportant une perspective unique et en encourageant les idées novatrices sur des questions faisant l'objet de débats.

La Commission poursuivra son partenariat de recherche sur quatre ans avec le CRSH. Le thème de l'an 2000 est « les rapports sociaux en évolution ». Le partenariat relatif aux Perspectives juridiques avec l'Association canadienne des professeurs de droit, l'Association canadienne « droit et société » et le Conseil des doyens et doyennes des facultés de droit se poursuivra également. Le thème pour l'année 2000 est les nouvelles formes de « rapports personnels ».

La Commission établira d'autres partenariats avec les directions de politiques des ministères du gouvernement, les organisations non gouvernementales, les universités et des organismes professionnels à mesure que les occasions se présenteront et que les ressources le permettront.

En 2000–2001, la Commission du droit publiera deux autres volumes. L'un de ces volumes sera un recueil des articles sur le droit et la vie qui ont paru mensuellement dans le site Web de la Commission. Parmi ces articles, dix-huit seront colligés et publiés en coédition avec une presse universitaire sous forme de livre à couverture souple, qui sera également disponible sur disque compact. L'objectif consiste à les diffuser de façon générale aux établissements d'enseignement et aux organisations non gouvernementales en vue de favoriser une réflexion publique au sujet des possibilités qui s'ouvrent au droit dans le Canada d'aujourd'hui.

Le deuxième volume comprendra une série de compte rendus au sujet des enjeux qui caractérisent le droit moderne. Il présentera les leçons que la Commission a tirées au cours de ses trois années d'activité au sujet du droit et de son renouvellement. Il s'agira d'une tentative d'énonciation des thèmes sous-jacents et des démarches qui ont animé le travail de la Commission. Le but est de montrer comment la Commission a cherché à éviter de simplement renforcer les postulats désuets et de n'être qu'une nouvelle version des institutions juridiques inadaptées qu'elle doit remettre en question.

Section IV Renseignements financiers

Tableau 4.1 : Coût net du programme pour 2000-2001

(En milliers de dollars)	Total
Dépenses prévues nettes	**3 007,0**
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	**65,6**
Cotisations aux régimes d'assurance des employés et coûts payés par le SCT	**42,1**
	107,7
Coût net du programme pour 2000-2001	**3 114,7**

Section V Autres renseignements

Lois administrées par la Commission du droit du Canada

Loi sur la Commission du droit du Canada (L.C., 1996, ch. 9)

Adresses

Commission du droit du Canada
Immeuble Trebla, 11e étage
473, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

Téléphone : (613) 946-8980
Télécopieur: (613) 946-8988
Courrier électronique: info@cdc.gc.ca
Site Web: **www.cdc.gc.ca**